

Les grandes fonctions de la médecine dans notre société

Michel FOUCAULT (1)

La question est très simple, elle est celle-ci : Qu'est-ce qu'on peut faire dans cette affaire ? Parce que je crois que tout de même cette affaire, bien sûr, c'est la vôtre, mais en un sens aussi elle nous concerne.

Je lisais tout à l'heure les considérants de votre condamnation et je vois que l'Ordre des Médecins s'est senti attaqué par ce que vous avez fait, dans ce qui constitue pratiquement les grandes fonctions de la médecine dans notre société.

Il se sent attaqué :

1° - Parce que votre pratique n'est pas entièrement individualiste et secrète. Or, la médecine fonctionne dans notre société comme pratique individualiste de tête à tête, de dialogue « médecin-malade », comme ils disent, et dans le secret ;

2° - Il vous reproche de n'avoir pas tenu compte des différences d'âge et de milieu, et c'est, en effet, une des grandes fonctions de la médecine de notre société de maintenir, de reconduire, d'appuyer toutes les différences, toutes les ségrégations, toutes les exclusions qu'il peut y avoir en fait d'âge, en fait de milieu : la médecine ouvrière n'est pas la médecine bourgeoise, la médecine des enfants ne doit pas être la médecine des adultes, etc., et là ils se sentent attaqués par ce que vous avez fait ;

3° - Ils vous reprochent d'avoir incité des enfants à des pratiques qui, disent-ils, « normales ou non, ne peuvent qu'entraîner des troubles psychiques ». Or, depuis le XVIII^{me} siècle exactement, une des

grandes fonctions de la médecine, de la médecine psychique, psychiatrique, psychopathologique, neurologique, a été précisément de prendre le relais de la religion et de reconverter le péché en maladie, montrer que ce qui était, ce qui est péché, bien sûr ne sera peut-être pas puni là-bas, mais sera certainement puni ici.

C'est une des grandes fonctions de la médecine du XVIII^{me} siècle.

4° - Je vois, dans ce texte, que l'Ordre des Médecins vous reproche d'avoir fait un scandale, c'est-à-dire ce qu'ils appellent une publicité, enfin ce qui est public qu'on appelle scandale, et d'avoir fait rejaillir ce scandale sur la profession médicale, c'est-à-dire que la profession médicale, la médecine, la pratique médicale a essentiellement pour fonction de maintenir tous les grands tabous de la morale, de la morale bourgeoise, de la morale de notre société et, par conséquent, quand la loi morale, les habitudes morales, les tabous moraux de notre société sont attaqués, du coup il est du rôle fondamental de la médecine de se porter en première ligne et de lancer la contre-offensive ; c'est la médecine comme gardienne de la moralité, de la moralité tout court.

5° - Enfin, moi je vois toujours dans ce même paragraphe que ces pratiques qui étaient considérées un peu plus haut comme « normales ou non » sont brusquement, à la fin, définies comme « débauche », c'est-à-dire que la médecine a en même temps une fonction judiciaire. C'est la médecine qui non seulement définit ce qui est normal et pas normal, mais finalement ce qui est licite ou pas licite, criminel ou pas criminel, ce qui est débauche ou pratique maligne. L'utilisation des expertises

(1) Texte de l'intervention de Michel FOUCAULT à la conférence de presse de Jean CARPENTIER, le 29 juin 1972.

psychiatriques dans la justice est encore, là aussi, une de ces fonctions ; donc finalement, moi, je crois que c'est en effet toute la médecine dans son fonctionnement depuis le XVIII^m ou le XIX^m siècle que vous avez attaquée et elle se défend effectivement là où elle est attaquée, c'est-à-dire partout. Or, je crois que le fonctionnement de la médecine ne satisfait pas une certaine partie des médecins actuellement et, d'autre part, ce fonctionnement traditionnel de la médecine ne satisfait pas non plus les gens que nous sommes, c'est-à-

dire purement et simplement des clients. Nous ne sommes rien d'autre que des clients de la médecine, donc si nous sommes d'accord avec vous pour ne pas accepter ces quatre ou cinq grandes fonctions de la médecine traditionnelle, alors qu'est-ce que nous pouvons faire, médecin ou pas, pour l'attaquer avec vous ou sans vous et pour empêcher l'Ordre des Médecins de mener la contre-offensive qu'il mène, c'est-à-dire vouloir reconduire les fonctions traditionnelles de la médecine ?...

La condamnation d'un acte politique

Aline BALDINGER

En mai 1971, rédaction du tract, à la demande d'un groupe de lycéens à la suite de sanctions prises contre certains d'entre eux pour flirt dans la cour du lycée.

- Plainte des parents d'élèves.
- Inculpation d'incitation de mineurs à la débauche...
- Fin avril 1972, plainte déposée au Conseil de l'Ordre Régional, soit plus d'un an après la distribution du tract et l'inculpation judiciaire.

Pourquoi le Conseil se manifeste-t-il si tard ?

Durant l'année scolaire écoulée, le Docteur CARPENTIER a continué son action médicale, ses réunions de patients, ses discussions, etc.

Le tract, à sa sortie, n'avait mobilisé contre lui que les parents d'élèves.

N'est-ce pas plutôt la pratique médicale du Docteur CARPENTIER qui est en cause un an après, le fait que ses malades parlent, prennent parti, agissent pour lui.

L'acte médical est sorti du secret du cabinet du praticien ; il est devenu prise de position politique, et c'est en tant que tel qu'il est condamné par l'Ordre.

Le tract n'est alors que prétexte, on peut être pour ou contre, en peut être d'accord ou non avec

tous ses termes, toutes ses formes, mais le problème qu'il soulève, chacun d'entre-nous dans sa pratique, s'y est trouvé confronté.. Le tract n'était même pas signé nominalelement, puisqu'il était rédigé à la demande de lycéens, ce n'est donc pas en tant qu'autorité médicale que la parole a été prise.

Et en ce qui concerne la santé de nos concitoyens, la publicité à régimes, à conserves, à produits divers conseillés par le Docteur X, le battage fait autour de certaines pratiques atypiques actuellement glorifiées, peuvent être bien plus nocives qu'un tract appelant à faire l'amour.

Ce tract fait-il courir un danger à ceux qui le lisent ?

Faire l'amour serait-il dangereux pour certains ou pour tous ?

La masturbation rendrait-elle fou ?

Pour que le Conseil ait un avis négatif à donner il faudrait que ce soit le cas ; sinon la décision apparaît plutôt comme une condamnation d'un acte moral et politique.

Politique surtout puisque le Docteur C... ne s'est jamais caché de ses positions :

- politique puisqu'il en discutait souvent ouvertement avec ses patients et avec les autres ;